

Parc du Mont-Royal  
Amorce d'un plan directeur du secteur de la Clairière (Glades)  
*Version "extrait" préparé le 28 août 2007*

Préparé par Daniel Chartier, architecte paysagiste  
Ville de Montréal

Parc du Mont-Royal  
Amorce d'un plan directeur du secteur de la Clairière (Glades)

TABLE DE MATIÈRES

|          |                              |
|----------|------------------------------|
| Partie A | Contexte                     |
| Partie B | Problématiques et potentiels |
| Partie C | Historique                   |
| Partie D | Activités                    |
| Partie E | Bilan                        |

## Partie A / LE CONTEXTE

Le parc du Mont-Royal a 125 ans. Entre mai 2001 et mai 2002, cet anniversaire est souligné conjointement par la Ville de Montréal, les Amis de la montagne, le Centre de la montagne et Héritage Montréal. L'année en cours offre une occasion unique de faire le point sur l'évolution du parc depuis sa création et de discuter certaines orientations futures.

D'autre part, l'American Association of Landscape Architects (ASLA) devait tenir sa réunion annuelle à Montréal conjointement avec l'Association des Architectes Paysagistes du Canada. Chaque année, la ville hôte présente un projet qui souligne cet événement. La Ville de Montréal a choisi de mettre en vedette le parc du Mont-Royal, en soulignant l'apport de Frederick Law Olmsted lors de sa création, en montrant les travaux réalisés au cours de la dernière décennie et en débattant des enjeux touchant un secteur crucial.



Le document qui suit porte sur une portion du parc qui fait l'objet de projets d'investissements majeurs : création d'une patinoire artificielle, réfection du lac aux Castors et création de kilomètres de chemin de Ceinture dans le parc même et dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La présente démarche permettra de situer ces travaux dans un cadre de réflexion plus large.

Le territoire à l'étude est une cuvette circonscrite par les pentes douces des versants de quatre collines. L'ensemble mesure une soixantaine d'hectares, ce qui représente plus de 30 % du parc du Mont-Royal. Son cœur est le lac aux Castors, un étang de 1,9 hectares ceinturé par un muret de pierres et un sentier asphalté aux larges courbes sinueuses. L'entourent des aires ouvertes au relief généralement ondulé ainsi que des arbres matures en isolés ou en groupes. Des massifs d'arbres de grande taille ou des zones boisées en régénération occupent la plus grande partie de la partie supérieure des collines.



Photo prise vers 1978

La plus haute colline, celle qui ceinture cet ombilic du côté nord-est, héberge les principales antennes de télécommunications publiques de Montréal. Cette colline et celle plus au sud contiennent les deux réservoirs d'eau potable les plus élevés de Montréal, ceux qui équilibrent les pressions du système d'aqueduc.

Les deux collines du côté sud-ouest, dont la colline de Westmount, sont couronnées d'habitations sur le versant centre-ville, une localisation prestigieuse. Leurs côtés nord-ouest sont boisés.

Le seul côté de la zone d'étude non bordé par un versant longe les cimetières Mont-Royal et Notre-Dame-des-Neiges, un ensemble plus vaste que le parc du Mont-Royal qui inclut la colline d'Outremont. Celle-ci a un impact visuel plus ou moins significatif sur la zone d'étude.

## Partie B / LES PROBLÉMATIQUES ET LES POTENTIELS

Cette limite avec les cimetières est bordée par les seules chaussées automobiles du parc et quatre aires de stationnement très visibles. Ces infrastructures véhiculaires confèrent au territoire en question le statut d'accès principal au parc pour les automobilistes, les usagers du transport en commun et les touristes en autocar, ce qui représente la grande majorité des visiteurs actuels dans le parc du Mont-Royal. Cette zone constitue aussi le grand pôle d'activités du parc, particulièrement en hiver. Diverses problématiques complexes s'y présentent :

### PROBLÉMATIQUES : CIRCULATION VÉHICULAIRE, STATIONNEMENT, VOIES PIÉTONNIÈRES ET CYCLABLES

- Entrée dans le parc du Mont-Royal non marqué de manière significative depuis le chemin de la Côte-des-Neiges ;
- Géométrie et largeur des voies véhiculaires traversant le parc qui favorisent des vitesses supérieures à la réglementation.
- Nombre élevé de conducteurs de véhicules qui transitent au travers du parc pour sauver du temps et qui conséquemment ont tendance à rouler rapidement et parfois même à dépasser dans des zones interdites au détriment d'une circulation plus calme permettant une meilleure appréciation des paysages ;
- Petit stationnement près du lac aux Castors victime d'embouteillages systématiques ; les véhicules cherchant à sortir étant bloqués par ceux qui entrent ;
- Mauvaise répartition des espaces de stationnements, insuffisance régulière d'espaces près du lac aux Castors alors qu'il y a surabondance aux abords de la maison Smith ;



- Échangeur automobile chemins Remembrance/ Côte-des-Neiges dont la traversée rend l'accès piétonnier et cycliste du parc désagréable sinon périlleux, depuis les arrondissements Westmount et Côte-des-Neiges situés au sud-ouest et à l'ouest de la zone d'étude ;
- Excès de vitesse et conduite dangereuse des cyclistes en descente sur le chemin Olmsted ;
- Chemin Olmsted aux abords du remonte-pente, en pente forte et en zigzag : Géométrie qui résulte de la fermeture récente d'une section du chemin ancien pour ne plus risquer d'endommager le remonte-pente abandonné depuis ; montée difficile pour les véhicules lorsque la surface est glacée ; pente nettement supérieure à celle qu'Olmsted avait prévue à l'origine dans le parc pour qu'une calèche tirée par un seul cheval puisse grimper la montagne
- Multitude de petits sentiers résultant de l'addition continue de tronçons ; complexité qui cause un problème d'orientation :
- Absence d'un cheminement clair pour relier le lac aux Castors, la Maison Smith et le belvédère Kondiaronk ;
- Difficulté pour une carriole tirée par un seul cheval de monter la pente enneigée du chemin piétonnier reliant le lac aux Castors au stationnement de la Maison Smith ;
- Absence d'une piste accessible aux cyclistes promeneurs en direction du lac aux Castors ; présence d'un nombre important de cyclistes dans cette zone malgré cette interdiction :
- Circulation problématique des véhicules d'entretien aux abords immédiats du lac et du pavillon du lac aux Castors.

#### *PROBLÉMATIQUES : ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS*

- Glissade se terminant dans un plan d'eau qui ne gèle convenablement que quelques semaines après le début de la saison de glisse ;
- Lorsque le niveau du lac est baissé, avant que la neige n'adoucisse les pentes, cahot dangereux pour les glisseurs vis-à-vis le muret en pierres ceinturant l'étang ;
- Turbidité élevée et odeur désagréable des eaux du lac en période de canicule ;
- Abondance de goélands qui polluent le lac étant nourris par les usagers du restaurant;
- Restauration dont la qualité des mets et du service devraient être améliorées;
- Aires de pique-nique sans BBQ, bacs à cendre et autres services ;
- Maison Smith, ne disposant que de quelques toilettes au sous-sol ;
- Absence d'aménagements particuliers autour de la Maison Smith, pour accommoder les travailleurs et divers usagers ;
- Jeux d'enfants désuets ;
- Location de vélos près du lac, un secteur pourtant interdit à ce moyen de transport ;
- Comptoir de service et espace d'entreposage peu adéquat pour la location d'équipements de plein air ;
- Insuffisance de corbeilles à rebuts dont le design est plus ou moins approprié à ce type de parc ;
- Nombre élevé de chiens sans laisse dans le secteur de la maison Smith (excréments, intimidation etc.)

### PROBLÉMATIQUES AU NIVEAU VISUEL

- Présence de sections du cimetière Notre-Dame-des-Neiges plus ou moins intéressantes au niveau visuel depuis les voies de circulation et les aires de stationnement aux abords du lac aux Castors ;
- Remonte-pente inesthétique ;
- Entreposage d'équipement à louer (vélos, pédalos, tubes, raquettes, patins) dans un conteneur peu esthétique ;
- Aire de rassemblement des pédalos peu esthétique ;
- Relation peu harmonieuse entre certaines sculptures du Symposium international et leur socle ;
- Stationnement et bretelles d'accès qui enserrent la maison Smith dans un étau d'asphalte

### POTENTIELS AU NIVEAU VISUEL

- Vues obstruées vers les clairières depuis la plus haute colline, celle au nord-est ;
- Vues depuis la colline de l'abri au sud-est largement obstruées ;
- Ouvertures visuelles vers la colline de Westmount, l'oratoire Saint-Joseph et le lac des Deux-Montagnes peu exploitées, contrairement au concept d'Olmsted ;
- Vues vers le sud non mises en valeur ;
- Clairières dont la superficie diminue sans cesse ;
- Aire boisée de la colline de l'abri (sud-est) où se multiplient rapidement les Rhamnus Cathartica, un arbrisseau qui envahit les sous-bois éliminant souvent une flore indigène délicate ;
- Illusion, vu depuis le chemin Remembrance que la colline de Westmount est dans le prolongement du parc du Mont-Royal.



Parc du Mont-Royal

Amorce d'un plan directeur du secteur des Clairières (Glades)  
Version préliminaire

- Quels seraient, à long terme, les *Glades* idéales pouvant être recréées dans l'esprit du projet d'Olmsted tout en conservant la Maison Smith et le lac aux Castors ?
- Faut-il, au contraire, évoquer les jardins de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, autour de la Maison Smith ?



- Serait-il acceptable de relocaliser certaines œuvres du Symposium de sculpture et de les poser sur un socle différent dans un environnement modifié où le réseau de sentiers serait profondément transformé. Faut-il au contraire respecter intégralement les relations spatiales entre ces sculptures ? Quelles sont les sculptures les plus importantes au niveau artistique et comment les mettre en valeur ?



- Devrions-nous tenter de recréer le plan de Frederick G. Todd indiquant trois jardins d'iris et une petite île ? Devrions-nous construire une fontaine dans le lac pour oxygéner l'eau du lac ou devrions-nous accentuer les cascades existantes ? Devrions-nous plutôt conserver l'effet miroir d'un plan d'eau calme doté d'un système d'oxygénation sous-marin ?

Parc du Mont-Royal

Amorce d'un plan directeur du secteur des Clairières (Glades)

Version préliminaire

- Serait-il acceptable de modifier le tracé du chemin Olmsted, découlant de l'ancien chemin d'accès à la Maison Smith et de changer la topographie de la zone de glissade pour que les glissades ne se terminent plus dans le lac aux Castors mais dans la zone adjacente ?



- Comment améliorer les aspects fonctionnels et esthétiques des services de location d'équipement de plein air : vélos, pédalos, raquettes, skis de fond, tubes pour glisser ?
- Faut-il créer une patinoire artificielle aussi discrète que possible ? Si oui, comment ?
- Faudrait-il couper le lien entre le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde pour éliminer la circulation de transit ?

## Partie C / HISTORIQUE

Avant d'examiner les solutions analysées pendant l'élaboration du *Plan de mise en valeur du Mont-Royal* entre 1987 et 1992, il vaut la peine de suivre l'évolution surprenante du site depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où s'enclenche le processus de création du parc du Mont-Royal.



AVANT OLMSTED - TROUVER LE REPOS À LA CAMPAGNE

.Avant la création du parc, le cœur de la montagne comprenait des terres cultivées et des aires boisées. Ce caractère campagnard est mis à profit en 1852 pour créer un cimetière inspiré de *Mount Auburn*, au Massachusetts. Ce dernier, le *Mount Royal Cemetery* est conçu avec l'aide de J. C. Sydney, qui avait collaboré à la création du cimetière *Laurel Hill* à Philadelphie.

Peu après, en février 1854, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal acquiert une terre faisant face au chemin de la Côte-des-Neiges en vue de créer un cimetière catholique inspiré à la fois du cimetière du père Lachaise et de *Mount Auburn*. Aujourd'hui, ce lot constitue la partie centrale du cimetière, celle où sont concentrés la plupart des éléments patrimoniaux de cet immense cimetière, le deuxième plus « peuplé » d'Amérique.

Le territoire qui deviendra le parc appartient alors en bonne partie à Hosea Bonen Smith. Sa résidence, construite en 1858, était entourée de plusieurs bâtiments secondaires placés du côté cimetière. On y trouvait aussi une vaste zone dégagée plutôt rectangulaire, fort probablement cultivée. Une voie d'accès reliait la Maison Smith au chemin de la Côte-des-Neiges. Ce chemin existe toujours au pied nord-ouest de la colline qui sépare le territoire du centre-ville. Cette colline était probablement couverte de pins puisque le *Topographical Survey* de l'armée canadienne la surnomme *The Pines*. L'autre colline au nord de celle-ci est aussi couverte de pins comme le montre la photo ci-dessus. La propriété de Hosea Bonen Smith est acquise en 1872 par la Ville de Montréal lors de la grande opération foncière menée pour créer le parc du Mont-Royal. Il s'agissait de la plus grande propriété acquise dans ce cadre.

Parc du Mont-Royal

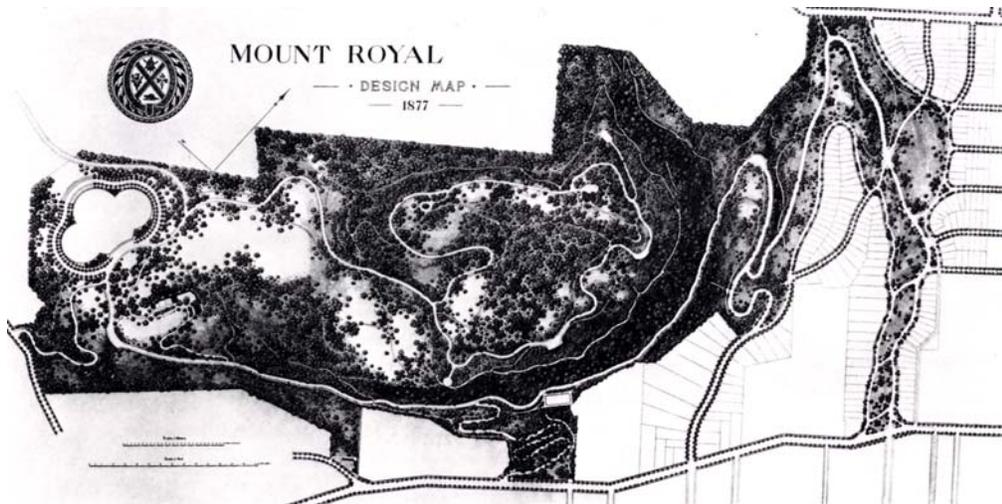
Amorce d'un plan directeur du secteur des Clairières (Glades)

Version préliminaire

2001

*LE PROJET D'OLMSTED DÉCOUVRIR PEU À PEU LA MONTAGNE ET SES CHARMES*

En décembre 1874, la Ville de Montréal engage Frederick Law Olmsted, l'architecte paysagiste le plus célèbre d'Amérique et principal concepteur de *Central Park* à New-York, pour planifier l'aménagement du mont Royal ; il conçoit un réseau complet de sentiers pédestres et de chemins pour calèches permettant de monter doucement la colline, depuis son pied jusqu'à son sommet. Ces cheminements serpentent à travers huit unités de paysage dont il accentue ou modifie les caractéristiques pour créer de véritables tableaux poétiques complémentaires les uns des autres. Un des buts visés est de faire paraître la montagne plus haute, plus vaste.



C'est le chemin des Calèches, aujourd'hui renommé chemin Olmsted, véritable colonne vertébrale qui permet de découvrir l'ensemble des secteurs du parc (Côte Placide, Piedmont, *Underfell*, *Crags*, *Cragfoot*, *Brackenfell*, *Glades*, *Upperfell*).

S'il n'hésite pas à recommander des modifications profondes à la topographie ou à la végétation pour créer les effets désirés, les nouveaux paysages champêtres et forestiers créés devront paraître naturels quelques années plus tard, lorsque la végétation aura atteint une certaine maturité. Il ne veut pas que ce lieu soit simplement destiné à faire de l'exercice et à respirer de l'air pur, il faut que le charme des paysages naturels ait une valeur thérapeutique majeure, non seulement pour le corps, mais aussi pour l'âme des citoyens. C'est pourquoi, les éléments construits et les points de vue offerts doivent demeurer des éléments subordonnés au "*charme des paysages naturels*". Pour Olmsted, *paysages naturels* signifie autant grandes aires ouvertes au relief ondulé que secteurs boisés à la végétation généreuse (pied de la montagne) ou revêche (sommet).



Olmsted voulait utiliser la vaste aire ouverte de la propriété Smith tout en modifiant son encadrement, pour créer "*What can easily be made the finest spread of turf on the continent*"<sup>1</sup> Pour donner toute son ampleur à la vue ainsi dégagée vers le lac des Deux-Montagnes, il éliminait même la Maison Smith et les bâtiments attenants.

S'étant fait demander de créer un réservoir de 12 acres au cours du processus de planification, il demande que cette exigence soit réduite et conçoit plutôt un plan d'eau de 5 acres. Il envisage la création d'un plan d'eau à l'allure naturelle puis, estimant que les exigences des ingénieurs ne permettaient pas la création d'une véritable ambiance naturelle, il opte pour un réservoir formel. Cette solution, qui concentre les activités de parade au cœur du parc, offre l'avantage de libérer le secteur du Sommet (*Upperfell*) de cette activité lourde et de la circulation qui y menait.

Par ailleurs, il trouve fort intéressant de concentrer les activités dans ce secteur situé à mi-chemin de l'ascension de la montagne, ce lieu étant plus facilement accessible que le sommet depuis les quartiers environnants.

Il propose de planter une large bande d'arbres autour de l'étang pour que, depuis la colline, le promeneur n'observe que divers reflets dans l'eau plutôt qu'un plan d'eau formel.

Il prévoit faire redescendre le chemin des Calèches près du plan d'eau en forme de trèfle, créer une boucle de parade autour de l'étang et faire louvoyer ce chemin dans la clairière pour profiter de l'ambiance créée tout en montant doucement la pente. Ayant appris que la Ville ne désirait pas aller de l'avant avec la construction de ce réservoir, il suggère de reporter à plus tard la création du nouveau chemin. À ses yeux, les designs du plan d'eau et du chemin des Calèches doivent être parfaitement complémentaires. En conséquence, l'ancienne voie d'accès vers la Maison Smith depuis le chemin de la Côte-des-Neiges est utilisée "temporairement" comme chemin des Calèches.

---

<sup>1</sup> Mount Royal Puttnam's, 1881



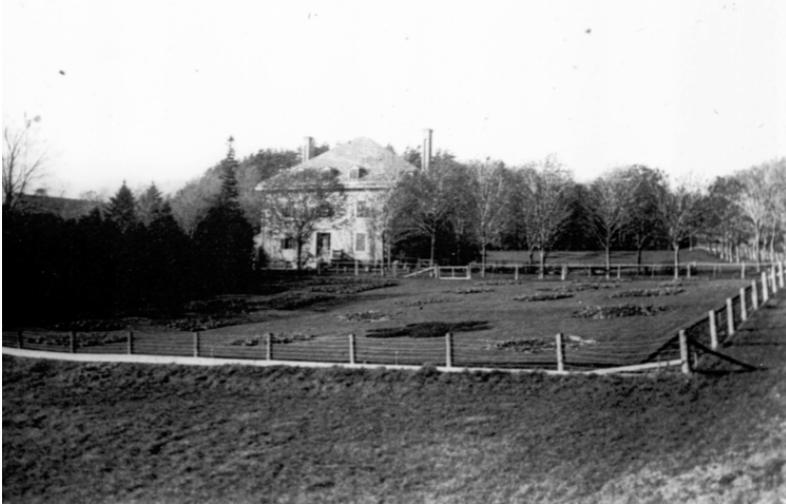
Le parc est inauguré en 1876, avant même que le concept d'ensemble du parc ne soit terminé. En septembre 1877, Olmsted vient à Montréal présenter sa vision globale du mont Royal. Les conditions de présentation sont exécrables et l'accueil plutôt froid. Même si le conseil municipal entérine rapidement le projet, les réalisations tardent à venir. Pis encore, des projets de nature opposée à sa vision, comme le site des Expositions provinciales dans la Côte Placide, voient rapidement le jour. C'est dans ce contexte trouble qu'il rédige le livre *Mount Royal* pour expliquer les principes qui devraient régir toutes les interventions sur la montagne à l'avenir. Ce document, paru en 1881, insiste longuement sur la nécessité que chaque intervention, même la plus petite, participe à une grande oeuvre d'art axée sur le charme des paysages naturels. Mme Cynthia Zaitzevsky, une spécialiste d'Olmsted écrit, dans un bouquin sur le système de parcs de Boston, que le livre *Mount Royal* contient certains des passages les plus convaincants d'Olmsted pour défendre l'architecture de paysage comme art.<sup>2</sup>

#### *APRÈS OLMSTED -DES "AMÉLIORATIONS" ET DES ACTIVITÉS*

Entre 1874 et 1940, la Maison Smith est successivement habitée par Messieurs McGibbon et Henderson, les surintendants du parc du Mont-Royal. Comme leurs mandats touchèrent aussi d'autres parcs de la Ville, il n'est guère surprenant qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, des jardins fleuris aient entouré cette propriété.

---

<sup>2</sup>Cynthia Zaitzevsky, Frederick Law Olmsted and the Boston Park System, Harvard Press, 1982, p. 74



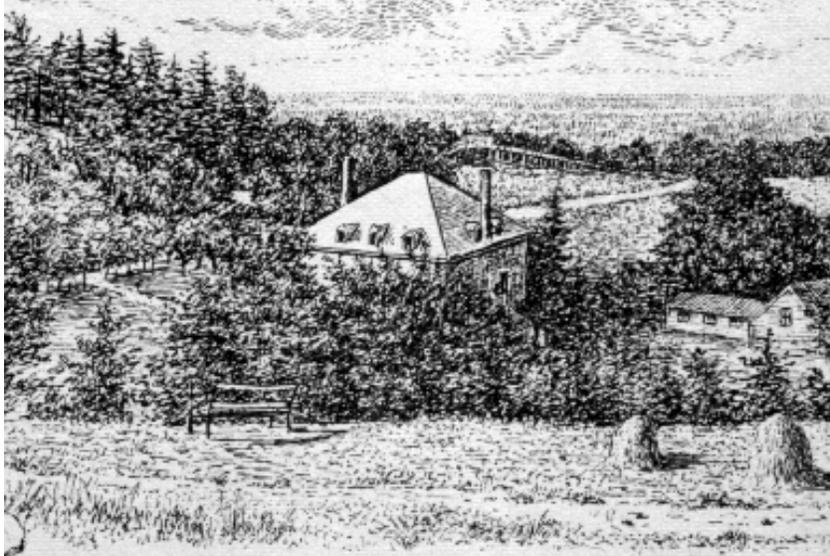
Façade de la maison Smith



Arrière de la maison Smith

Une piste d'équitation est construite autour de la clairière humide peu de temps après la création du parc, probablement vers 1879.

En 1884, pour offrir des glissades plus excitantes, *The Park Tobogganing Club* obtient un bail emphytéotique pour construire une structure d'une dizaine de mètres de hauteur sur un replat à mi-hauteur de la «Colline aux Pins». Les quatre pistes surélevées permettent aux glisseurs de descendre en même temps vers la clairière humide. Cette structure aurait semble-t-il été démolie vers 1925.



Entre 1890 et 1895, le site du côté ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, au pied de la colline de Westmount, sert de carrière, c'est la *Town of Westmount Corporation Quarry*. En 1893, tout à côté, deux réservoirs d'eau potable à ciel ouvert sont creusés par la *Montreal Water and Power Company*.

Vers 1913, les premiers championnats canadiens de ski alpin se tiennent aussi sur la colline de Westmount, versant Côte-des-Neiges, dans le secteur où se trouve actuellement le Rockhill. En 1930, cette piste est encore opérationnelle et des gens y font du saut à ski.

#### *AGRANDIR LE PARC*

En 1885, les terrains en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges sont acquis dans le but de construire un hôpital pour maladies contagieuses. Près de là, plusieurs terrains en bordure sud-est du chemin Shakespeare, aujourd'hui chemin Remembrance, sont achetés par la Ville pour agrandir le parc du Mont-Royal. En 1907, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges acquiert les terrains au nord-ouest de ce chemin. Puis, en 1924 et en 1925, les quelques terrains privés restant en bordure du chemin Shakespeare sont achetés par la Ville de Montréal. Dorénavant, il n'y aura plus de résidences entre le parc et ce cimetière.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les terrains au sommet de la colline de Westmount sont légués à l'université McGill par Sir William MacDonald. En 1928, la Ville de Westmount devient propriétaire de ce terrain et d'autres adjacents totalisant 56 acres en promettant de ne pas les aménager.

En 1934, la Ville de Montréal vend un terrain à l'armée canadienne, en bordure de l'avenue de la Côte-des-Neiges, pour permettre la construction du manège militaire *Royal Canadian Hussard*.

Finalement, en 1948 et 1949, la Ville acquiert des terrains en bordure de la rue Hill Park Circle, ce qui permet au parc d'occuper le sommet et les flancs nord et ouest de cette colline.

#### *DONNER ACCÈS AUX VISITEURS EN FUNICULAIRE, EN TRAMWAY OU EN VÉHICULE PRIVÉ*

Parc du Mont-Royal

Amorce d'un plan directeur du secteur des Clairières (Glades)

Version préliminaire

En 1896, les propriétaires du funiculaire demandent de prolonger le réseau existant du côté est de la montagne jusqu'au cimetière. Le *Montreal Board of Trade* et plusieurs autres groupes s'opposèrent au projet parce qu'il aurait modifié la manière de découvrir la montagne. L'extension du funiculaire ne fut jamais réalisée.

En 1905, le Conseil municipal de la Ville de Montréal vote le règlement 330 bannissant la circulation des automobiles dans le parc du Mont-Royal.

En 1924, un premier circuit de tramway relie les abords de la Maison Smith, du côté du cimetière du Mont-Royal, avec le chemin de la Côte-des-Neiges en empruntant le chemin Shakespeare. Puis en 1930, un deuxième circuit de tramway relie la boucle de virage du circuit précédent avec l'intersection des avenues du Parc et du Mont-Royal.

En 1933, proposition est faite de laisser les véhicules automobiles emprunter les chemins du parc pour accéder au chalet de la montagne, récemment inauguré et destiné à la tenue de grandes réceptions civiques. Cette proposition prévoit la construction d'une aire de stationnement de 500 places près du chalet.

1934, le *Mountain Theatre*, qui offre du théâtre d'été, est construit sur les terrains loués à *The Park Tobogganing Club*

En 1934, 59 organisations protestent contre cette proposition et les automobiles sont bannies à nouveau du parc. L'un des arguments est que la présence des automobiles chasse les moins fortunés, alors que les mieux nantis peuvent facilement aller à la campagne avec leur véhicule emplir leurs poumons d'air frais.

1944, une entrée au cimetière Notre-Dame-des-Neiges est créée depuis le chemin Shakespeare.

#### *UNE SÉRIE DE TRAVAUX MAJEURS*

Dans les années 30, pour donner de l'emploi aux nombreux chômeurs affectés par la Grande Dépression, une multitude de projets sont lancés à divers endroits dans la Ville. Le parc du Mont-Royal est un site privilégié pendant cette période : centrale des incendies, grand chalet.... Ainsi, en 1937-38 est creusé le lac aux Castors, selon les plans de l'architecte paysagiste Frederick G. Todd qui avait travaillé auparavant pour la firme des Olmsted. La riche terre qui gisait dans la clairière humide est excavée et utilisée ailleurs dans le parc même ou transportée au Jardin botanique. Des dessins de Todd indiquent qu'il avait envisagé doter le bassin de jardins d'iris au fond de certaines baies et d'une île située plus ou moins en son centre nord. La version construite est plus simple. Elle consiste en un étang de 19,1 hectares, avec quatre baies, délimité par un muret sinueux en pierres, bordé d'un chemin asphalté de 665 mètres de longueur. Le chemin des Calèches n'est cependant pas modifié comme Olmsted l'aurait souhaité.

En 1940, la police s'installe dans la maison Smith et ce jusqu'en 1962. En 1927, le réservoir de la Côte-des-Neiges, est acheté par la Ville de Montréal. En 1938, il est reconstruit en forme couverte (32 000 m<sup>3</sup>), en même temps que l'on ajoute une nouvelle station de pompage qui prend des allures de maison canadienne.

La colline la plus haute sert aussi à la construction d'un réservoir de petite dimension (900 m<sup>3</sup>) dont l'usage principal est d'équilibrer la pression du réseau d'aqueduc de Montréal.

En 1957, pour construire un plus grand réservoir d'eau potable (14 000 m<sup>3</sup>), sur la colline de l'abri, les arbres sont coupés et le sol remanié sur une grande étendue. Le réservoir est recouvert non seulement d'une dalle protectrice et d'un édifice technique mais celui-ci prend les apparences d'un abri à pique-nique en béton

Parc du Mont-Royal

Amorce d'un plan directeur du secteur des Clairières (Glades):

Version préliminaire

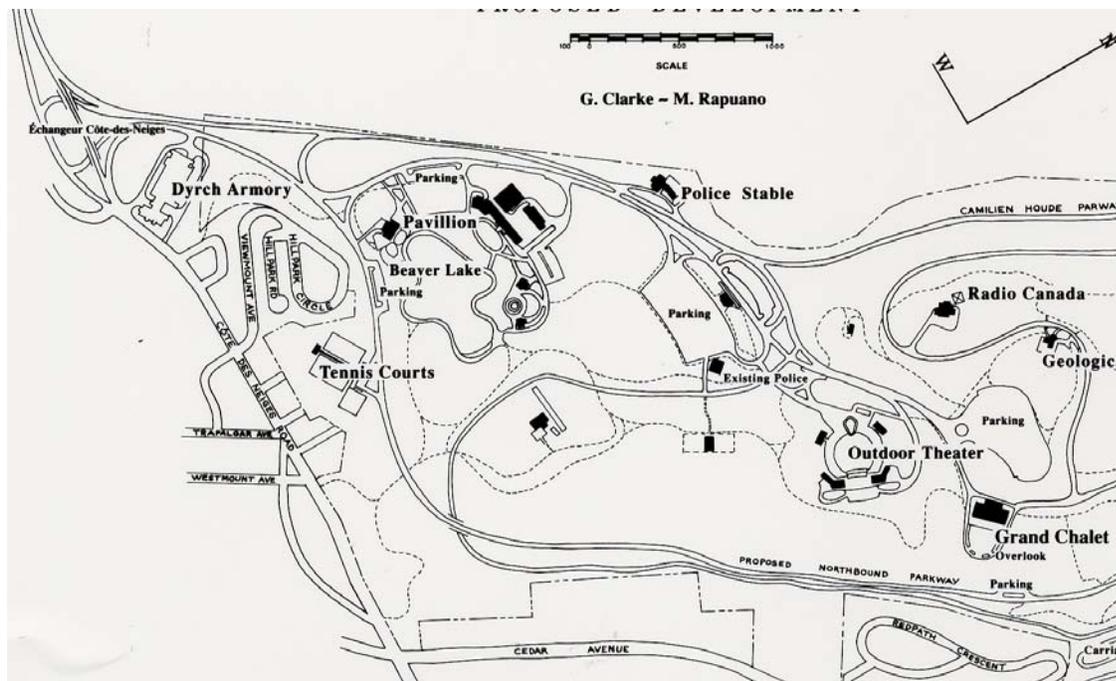
couvert de pierre. Depuis, la surface gazonnée environnante a été plantée d'arbres, généralement des érables argentés, qui ont atteint une grande taille.

À proximité du réservoir supérieur, une première antenne de télécommunication a été érigée en 1952 par Radio-Canada. Cette antenne est remplacée en 1962 par une plus haute. Depuis, cette dernière voit le nombre et la capacité de ses émetteurs augmenter sans cesse. Surnommée « Le candélabre », elle domine le territoire avec ses 112 mètres de hauteur intrinsèque.

#### LE PLAN DE CLARKE & RAPUANO - LA VOLONTÉ D'ÊTRE MODERNE

En 1958, étaient inaugurés la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance, ces voies qui permettent d'accéder au cœur de la montagne depuis le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue du Mont-Royal. Des cinq stationnements construits en 1961 en bordure des voies qui traversent le parc, quatre se retrouvent dans la zone d'étude, le cinquième étant le belvédère Camillien-Houde qui offre une vue vers le nord-est, une destination touristique incontournable. La capacité du plus grand des stationnements dans le territoire d'étude est de 417 places et la capacité totale de la zone est de 815 véhicules. À l'extrémité sud-ouest du chemin Remembrance, à la rencontre du chemin de la Côte-des-Neiges, est construit un échangeur qui permet aux véhicules automobiles d'entrer dans le parc sans même devoir ralentir.

Ces nouvelles voies automobiles ne sont qu'une partie du réseau complexe prévu initialement dans le *Plan directeur du parc du Mont-Royal* réalisé par la firme new-yorkaise Clarke & Rapuano entre 1954 et la fin des années 50. En effet, ce Plan proposait aussi de transformer en voie automobile le chemin des Calèches entre le chalet de la montagne et l'endroit sur le chemin Remembrance où se trouvait jadis l'ancienne boucle de tramway. Étaient aussi prévus, un musée de la géologie près de l'antenne de Radio-Canada et un vaste stationnement à l'arrière du chalet de la montagne.



Plan Clark Et Rapuano, C. 1957

Pis encore, ce plan indiquait aussi la transformation du chemin Olmsted longeant le versant centre-ville en voie automobile vers l'est qui aurait conduit à un échangeur à l'intersection des avenues du Parc, du Mont-Royal et de la Côte Sainte-Catherine. Quelques aires de stationnement supplémentaires auraient ponctué ce projet de voie automobile. Ces prolongements proposés justifient la géométrie étrange de certaines portions du chemin Remembrance. Les piétons, cyclistes et adeptes de promenades hivernales auraient vu leur plaisir encore plus subordonné à celui des automobilistes, bien que quelques passerelles aient été prévues pour les aider à traverser les voies rapides.

En 1958, en bordure du lac aux Castors, du côté ouest, a été construit un pavillon dont le rez-de-chaussée offre abri et services sanitaires alors que l'étage largement fenêtré est consacré à la restauration rapide. Cette oeuvre de l'architecte Hazen Size, en concert avec Guy Desbarats, architecte associé, est remarquable par son toit, un voile de béton plié en accordéon suspendu au-dessus de façades vitrées. Pour les spécialistes d'architecture moderne à Montréal, il s'agirait d'un des plus intéressants exemples de ce style. On retrouve aussi, à proximité de là, sur la rue Hill Park Circle, la maison C. G. Greenshields, 1936, l'une des premières à Montréal se distinguant par la qualité de son architecture moderne.



Le *Mountain Playhouse*, situé au haut de l'aire de glissade, est démolé en 1962. Cette même année, deux autres bâtiments sont construits : un premier pour les équipes d'entretien du parc et un autre pour la cavalerie.

Le Plan de Clarke et Rapuano prévoit aussi des terrains de tennis à proximité du lac aux Castors. Un petit amphithéâtre de 1 000 places environ est aussi prévu au bord même du lac aux Castors, au pied de la colline qui sert de glissade. Un amphithéâtre beaucoup plus vaste est prévu à la limite est de la zone d'étude dans le marais entre le chalet de la montagne et la Maison Smith. Ce dernier élément aurait eu un très grand impact sur les milieux naturels à cause de l'affluence générée.

### UNE PÉRIODE CULTURELLE

En 1963, la Maison Smith est convertie en centre d'art. Puis, à l'été 1964, se tient un Symposium international de sculpture, le premier du genre à se tenir en Amérique. Sont présents : Armand Vaillancourt (Canada), Robert Roussil (Canada), Irvin Burman (Canada), Agustín Carderas (Cuba), Louis Chavignier (France), Elloul Kosso (Israël), Joseph Pillhofer (Autriche), Krisna Reddy (Inde), Carlo Sergio Signori (Italie), Yélassimos Sklavos (Grèce), Pierre Szekely (Hongrie), Shirley Witebsky (U.S.A.). Certaines des œuvres créées semblent intimement liées au site sur lequel elles sont installées. D'autres localisations résulteraient plutôt de la volonté de certains sculpteurs de partager l'atmosphère de cette fête de la sculpture.



En 1964, est créée une aire de jeux pour enfants, à l'ouest du lac aux Castors, peut-être pour que les enfants cessent de grimper sur certaines sculptures !

En 1975, se tiennent, du 20 juin au 24 juin, de grandes festivités de la Saint-Jean-Baptiste. Près de 1 million de personnes assistent aux 128 spectacles et événements donnés sur 8 scènes. La grande scène, celle où les principaux spectacles se tiennent, est située au pied de la glissade du lac aux Castors. Le dernier spectacle aurait attiré une foule de 400 000 personnes. Une scène secondaire, dite du Centre d'art, est située dans le stationnement de la Maison Smith. En 1976, la série de festivités de la Saint-Jean-Baptiste est couronnée par le mythique spectacle « 1 fois 5 ». Ces célébrations en 1975 et 1976, les plus grandes de l'histoire, réconcilient une partie de la population francophone de Montréal avec le parc du Mont-Royal, qui percevait auparavant la montagne comme le parc des riches anglophones. Malheureusement, les impacts de ces grands rassemblements sont énormes. Il apparaît alors évident que des événements d'une telle ampleur ne sont pas appropriés dans un milieu aussi fragile que la montagne.

Par la suite, des plantations sont effectuées pour compenser la perte des nombreux arbres brisés lors de la fête. C'est probablement pourquoi on retrouve un massif d'érables argentés matures sur l'ancien site de la scène principale.

Entre 1983 et 1989, la Maison Smith est transformée en un musée de la Chasse et de la Nature.

1985, le maire Drapeau de concert avec la firme d'ingénierie SNC projette la construction d'une tour de télécommunications aux usages comparables à ceux de la tour du CN à Toronto, mais d'une hauteur de moitié moindre, le piédestal aidant à obtenir une hauteur amplement suffisante pour la radiodiffusion. Une des entrées était prévue dans le secteur près du monument de Sir George-Étienne Cartier, avec stationnements souterrains, tunnels, puis ascenseur qui aurait jailli du sol à proximité du site de la croix actuelle qui aurait été intégrée à la tour. Ce projet de destination touristique qui aurait transformé complètement la manière de découvrir la montagne suscite une opposition telle qu'il est abandonné.

*LA PRÉPARATION DU PLAN DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL- PRÉSERVER LES HÉRITAGES ET DÉVELOPPER DES SYNERGIES AVEC LES INSTITUTIONS VOISINES*



Le processus d'élaboration du *Plan de mise en valeur du mont Royal* fut marqué par quatre moments forts. Entre 1987 et 1990 se déroule une période d'analyse et de concertation entre la Ville de Montréal, les autres villes, les intervenants institutionnels et les Amis de la montagne. La publication en 1988 de « *La montagne en question* » Tome 1 et 2 marque cette étape de planification. Puis, au printemps 1990, paraît le *Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal*. En septembre de cette même année, le rapport du Bureau de consultation de Montréal fait le point sur le vaste processus de consultation de la population tenu en juin précédent. Finalement en décembre 1992, le *Plan de mise en valeur du mont Royal*, mouture finale, est adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Trois chapitres seront consacrés aux propositions de la Ville et aux réactions des citoyens vis-à-vis l'ensemble du parc et le secteur d'étude.

## LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE RÉHABILITATION DU PARC - RETROUVER LA NATURE DES CHOSES

Depuis 1991, se poursuivent d'importants travaux de restauration et de réhabilitation dans le parc du Mont-Royal, particulièrement dans les secteurs du Sommet (*Upperfell*) de l'Escarpement, (*Crags*), Sous la pente, (*Underfell*), du Piedmont et de la Côte Placide. Ces travaux font suite à un *Plan directeur des secteurs du Sommet, de l'Escarpement* qui étudie non seulement les problématiques dans la zone centrale du parc et énonce des stratégies d'intervention pour les solutionner : réhabilitation de 4,4 des 6,6 km du chemin Olmsted, consolidation de réseau de sentiers secondaires, drainage, travaux sylvicoles majeurs, plantation de 12 000 arbres et de 230 000 arbustes. Environ 40% de la superficie du parc du Mont-Royal profite de ces travaux de 14 millions de dollars sur le volet paysage, effectués en tentant de s'inspirer de la philosophie et des principes de design d'Olmsted.

Dans les années 90, la ville de Westmount transforme la chute à neige du versant cimetière de sa colline en parc. Peu à peu, la végétation cicatrise cette ancienne aire dénudée et érodée.

Là où jadis l'ancienne voie d'accès à la maison Smith rejoignait le chemin de la Côte-des-Neiges se trouve un escalier depuis que la portion de cette artère majeure de Montréal vis-à-vis le parc a été surbaissée dans le roc. Cet escalier a été reconstruit selon des principes différents. L'eau n'est plus emprisonnée sous une chape de béton. Au contraire, le roc apparaît maintenant. Les vues vers le sud-ouest, masquées depuis d'autres points de vue de la montagne sont offerts à la vue.

En 1998 et 1999, des travaux de 7 millions de dollars sont menés pour minimiser les impacts d'un verglas dévastateur sur les arbres de la montagne. Dans le cadre de ce projet et avant, des plantations ont été faites pour masquer le stationnement de la maison Smith et le remonte-pente.

En 1999, après presque dix ans (10) d'usages partiels, la Maison Smith était transformée en pôle d'accueil et d'animation par les Amis de la montagne. Une exposition sur l'histoire et les enjeux de la montagne permet aux visiteurs de mieux comprendre l'évolution du parc et de ses alentours. On y trouve aussi une boutique, des salles de réunion ainsi que les bureaux des Amis de la montagne et du Centre de la montagne. La restauration de ce bâtiment et d'autres situés dans le parc ont nécessité des investissements de millions de dollars.

En 2001, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges présente son plan directeur qui prévoit, entre autres, la possibilité pour la Ville de Montréal de construire un chemin de Ceinture en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges. Ce chemin polyvalent pour piétons, cyclistes et en hiver randonneurs à ski aurait une largeur de 4,5 mètres et serait encadré d'arbres de grande taille. Le plan prévoit aussi la possibilité de créer un chemin de Traverse piétonnier.

## Partie D / LES ACTIVITÉS \_ LE POLE D'ACCUEIL

Ce territoire est actuellement le seul site véritable d'accueil au parc du Mont-Royal. En effet, les versants Plateau Mont-Royal et Centre-ville de la montagne ne disposent ni d'un site d'accueil ni de services sanitaires, ni de restauration pour les visiteurs du parc. Seul le chalet de la montagne, lorsqu'il n'est pas loué, offre des services sanitaires et de la restauration dans le parc à part les installations du territoire à l'étude. Pis encore, les abords du parc sont généralement très peu pourvus de services de ce type. C'est dire l'importance cruciale du secteur du Lac aux Castors dans l'accueil et l'animation du parc et même de la montagne.

Le mont Royal englobe la frontière de plusieurs arrondissements : Outremont, Plateau Mont-Royal, Centre-Ville, Westmount et Côte-des-Neiges. Ces arrondissements fournissent une bonne partie de la clientèle du parc du Mont-Royal, celle qui est probablement la plus fidèle, celle qui revient au parc jour après jour, à pied ou à bicyclette. Certains de ces fidèles reviennent au parc beau temps mauvais temps, été comme hiver, souvent depuis de très nombreuses années. Ces gens-là, particulièrement ceux provenant du versant Plateau Mont-Royal ne sont pas nécessairement les plus grands utilisateurs du territoire à l'étude. Selon une enquête sur les usagers effectuée en 1996, le secteur du Lac aux Castors et son pavillon se situerait au deuxième rang des préférences de ces visiteurs réguliers du parc.

Les pourcentages de visiteurs venus à pied, à bicyclette, en automobile ou en transport collectif varient énormément d'une saison à l'autre, selon les jours de la semaine et même selon le moment de la journée. À titre d'exemple, en 1988 le pourcentage de piétons utilisateurs aurait fluctué de 30 % en été à 2% en hiver.

*Années 1960*



Il n'est donc pas surprenant que, l'hiver, la popularité relative du secteur des clairières soit très élevée par rapport à celle du reste du parc, d'autant plus, comme nous le verrons plus loin, que ce territoire est le site de prédilection pour les activités d'hiver.

Depuis 1994, une série de mesures a été prise pour favoriser une meilleure accessibilité depuis le versant Plateau Mont-Royal et Outremont. Le réseau piétonnier et cyclable a été considérablement amélioré à l'est de la Maison Smith. On peut supposer que ces mesures ont augmenté la proportion des piétons et cyclistes dans le parc, particulièrement chez les usagers réguliers.

Depuis ce temps aussi, une signalisation indique les différents circuits d'autobus qui desservent la montagne sur les avenues du Parc, des Pins, sur le chemin de la Côte-des-Neiges...

Il en demeure pas moins que la grande majorité des visiteurs circulant dans le secteur du Lac aux Castors utilisent un véhicule, que ce soit une automobile privée, un autocar de tourisme ou le transport en commun. Les visiteurs occasionnels semblent apprécier autant les destinations que sont le lac aux Castors, le Chalet de la montagne ou le belvédère Kondiaronk.

### *LE PÔLE D'ACTIVITÉS*

Ce territoire constitue non seulement le principal pôle d'accueil du parc du Mont-Royal mais il offre aussi une large gamme d'activités et ce, été comme hiver.

### *ACTIVITÉS ESTIVALES*

Le territoire est le principal pôle d'activités et d'animation du parc du Mont-Royal en été. Le Centre de la montagne offre un large éventail d'activités et de visites animées dans le parc et même autour pour lesquelles la maison Smith sert habituellement de point de ralliement.

La plupart des courses de vélo de calibre international à Montréal empruntent un circuit sur et autour de la montagne. Pour leur entraînement, bien des coureurs cyclistes empruntent le chemin Remembrance juste après avoir grimpé la côte Camillien-Houde.

Le territoire est l'endroit où organiser des événements plus ou moins importants : marche Terry Fox, danse folklorique, bénédiction des animaux de compagnie, pique-niques en petits groupes ou de compagnie, etc...

Enfin on peut simplement y marcher, faire du vélo, du pédalo ou s'y détendre simplement au soleil. Le grand talus gazonné aux abords du lac est certainement le royaume du farniente dans le parc, suivi de près, il est vrai, par la partie de la Côte Placide longeant le chemin de la Côte Sainte-Catherine et l'avenue du Parc.

fin des années 50



## ACTIVITÉS HIVERNALES

Le secteur à l'étude est incontestablement le cœur des activités hivernales dans le parc du Mont-Royal : ski de randonnée, raquette, toboggan et patin.

La raquette, qui fut jadis très populaire, connaît un regain de popularité grâce à la location de cet équipement par le Centre de la montagne. La course des tuques bleues, organisée par les Amis de la montagne, fait revivre une course en raquettes, populaire il y a 125 ans.

Le Centre de la montagne loue non seulement des raquettes mais aussi des skis de randonnée, des patins et des tubes pour glissade. Les pistes de ski de fond du parc du Mont-Royal permettent la glisse la plus excitante sur l'île de Montréal. Le secteur entourant le lac aux Castors offre à la fois des pistes de type classique et de type patins et est même utilisé pour les entraînements.

Jadis populaire, le ski alpin a périclité. Aussi, depuis 1999, le mont Royal n'est plus considéré comme site de ski alpin même si de très rares personnes peuvent s'y aventurer à l'occasion.

Le toboggan est très populaire. Depuis 1996, le Centre de la montagne offre une activité de la glissade sur tube qui remporte un vif succès.



Si la glissade occupe une des baies du lac aux Castors, les autres baies servent de patinoire. Tout comme la glisse, cette activité est tributaire de la solidité de la glace et de sa qualité. Une surface en béton et une autre en pierres plates situées à proximité du pavillon servent de patinoires complémentaires, fort utiles lorsque le lac n'est pas suffisamment gelé. Cependant la surface en pierres plates n'est pas parfaitement plane et des aspérités plus ou moins larges ponctuent la glace si elle n'est pas assez épaisse.

Bref, lorsque les conditions sont propices, le secteur à l'étude offre une large palette d'activités dans un cadre exceptionnel. C'est probablement alors le meilleur endroit à Montréal pour sortie en famille ou en groupe pour s'adonner à différentes activités sportives en plein air et de contemplation paisible.



#### *COMPARAISON DES FRÉQUENTATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES*

Au total, le territoire à l'étude attire environ un million de personnes par année. On y retrouve environ deux ou trois fois plus de visiteurs en été qu'en hiver. Ceci dit, pendant la saison froide, le pourcentage de fréquentation de ce secteur par rapport à l'ensemble du parc est nettement plus élevé qu'en été.



|                                |
|--------------------------------|
| <i>Partie E / BILAN GLOBAL</i> |
|--------------------------------|

*PAR RAPPORT AU PLAN D'OLMSTED*

Le parc du Mont-Royal actuel diffère largement du projet planifié par le célèbre architecte paysagiste Frederick Law Olmsted entre 1874 et 1881.

Premièrement, les limites du parc sont fort différentes : le parc qu'Olmsted projetait mesurait 155 hectares alors que la superficie totale du parc est aujourd'hui de 200 hectares, soit une augmentation de 29 %. Dans le présent secteur d'étude, le plan d'Olmsted couvrait une surface de 50,89 hectares et la surface actuelle est de 62,85 hectares, ce qui représente une augmentation de 23%. Cet agrandissement global résulte d'une succession impressionnante de terrains acquis de dimensions nettement supérieures aux quelques parties cédées.

D'autre part, même si Olmsted avait été déçu du peu de respect de son design lors de la construction du parc, il appert curieusement que non seulement le parc s'est agrandi mais que les éléments qui contredisent sa vision (zoo, musée, stade ou terrains de sports) sont relativement peu nombreux au mont Royal par rapport à la plupart des autres grands parcs urbains d'Olmsted. Le livre " *Mount Royal* " qu'il a publié aux Éditions Puttnam's est probablement pour beaucoup dans cet état de fait, ayant suscité à un moment ou à un autre des prises de conscience salutaire pour limiter certaines intrusions ou même les faire disparaître.

Dans le secteur d'étude, même si les grandes intrusions (chemin Remembrance, stationnements, bâtiments de la cavalerie et d'entretien) se situent hors des limites initiales du parc, il reste que ce secteur est probablement, avec celui de la Côte Placide, le secteur du parc dont le fonctionnement et la stylistique s'éloignent le plus de la vision d'Olmsted.

Les larges points de vue ouverts sur le soleil couchant et le lac des Deux-Montagnes offerts depuis de grandes prairies qu'Olmsted valorisaient tant sont rarissimes et sont souvent situés dans des environnements plus ou moins intéressants. En effet, de nombreux arbres ont été plantés ou ont poussé naturellement dans cette vaste zone. Le pavillon du lac aux Castors, les bâtiments secondaires autour du lac, le Symposium international de sculptures, le remonte-pente, les jeux pour enfants et surtout le stationnement près de la Maison Smith sont autant de structures qui encombrant un espace dont la fonction principale devait être une vaste aire ouverte. La maison Smith aurait été détruite dans le plan d'Olmsted, pour offrir une plus vaste ouverture.

Le plan d'eau est moins formel. Il n'est pas entouré des plantations prévues qui n'auraient laissé, depuis les abords, que des percées visuelles choisies vers l'eau.

Le chemin des Calèches n'a pas été modifié en même temps que le lac a été construit. Il n'y a donc pas de lien piétonnier majeur entre l'actuel chemin Olmsted, le lac aux Castors et l'accès depuis le chemin de la Côte-des-Neiges.

## BILAN PAR RAPPORT AU PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL

En 1990, le *Plan préliminaire de mise en valeur du Mont-Royal* était publié. Ce Plan cherchait non seulement à restaurer le parc du Mont-Royal ou à corriger les problèmes en respectant les principes du *Plan d'Olmsted*, mais il cherchait à développer des synergies avec les municipalités voisines, les institutions et les autres propriétés avoisinantes. Ainsi le secteur à l'étude pourrait interagir avec les cimetières Mont-Royal et Côte-des-Neiges, le manège militaire Royal Canadian Hussard, l'échangeur Remembrance, le réservoir Côte-des-Neiges et la frontière est du parc Summit à Westmount. L'un des buts recherchés est de donner une plus grande place à la circulation douce (piétonne et cycliste) et au transport en commun.

Ce Plan proposait :

- le démantèlement de l'échangeur Côte-des-Neiges/Remembrance, déplacement de la chaussée est du chemin de la Côte-des-Neiges pour la rendre parallèle à la chaussée ouest et aménagement d'un carrefour à niveau avec un terre-plein central, des feux de circulation, et pour accéder au parc, une voie de virage à droite (direction nord) et une voie de virage à gauche (direction sud) ;
- Le réaménagement des portes d'entrée véhiculaires au parc ;
- Une utilisation publique des terrains de stationnement des institutions adjacentes au parc dont les stationnements sont normalement peu utilisés les fins de semaine ou les jours de congés pour servir de stationnements complémentaires à ceux du parc du Mont-Royal particulièrement plus aux moments de grande affluence dans le parc ;
- L'aménagement d'un rond-point, immédiatement après l'entrée du parc, pour permettre des trajets en boucle à l'intérieur du parc (ex : pour le transport en commun et les autobus touristiques) et qui pourrait donner accès au stationnement de l'Armée ; ce rond-point, doté d'une guérite, permettrait aussi de gérer l'accès au parc en période de pointe ;
- La réduction du chemin Remembrance à une seule chaussée à sa jonction, avec le chemin de la Côte-des-Neiges, avec deux voies dans chaque direction et un îlot central ; des éléments sculpturaux ou monumentaux pourraient marquer l'entrée du parc ;
- La fermeture à la circulation automobile de la chaussée sud du chemin Remembrance (entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le lac aux Castors) et recyclage de ce tronçon pour le prolongement du chemin Olmsted en tant qu'élément du chemin de ceinture autour de la montagne ;
- Le réaménagement de la configuration des stationnements près du lac aux Castors avec maintien de leur capacité d'accueil totale (230 places) ;
- Le maintien d'une section à deux chaussées (quatre voies) entre le secteur du Lac aux Castors et l'entrée du cimetière Mont-Royal, avec possibilité de stationnement linéaire en période de pointe (environ 125 nouvelles places) ;
- Le démantèlement des stationnements dans le secteur de la Maison Smith (521 places) sauf environ 25 places principalement pour les personnes handicapées, et récupération de cet espace pour l'amélioration du parc ;
- Le réaménagement de la voie Camillien-Houde sur toute sa longueur, pour lui donner un caractère de voie de promenade et d'accès au parc plutôt que de transit rapide : réduction de l'emprise, plantation des abords, etc... ;
- L'aménagement de ronds-points et de débarcadère près du lac aux Castors et de la Maison Smith, à l'intention des autobus touristiques et du transport en commun.
- L'aménagement d'une portion du chemin de ceinture à même la grande plaine du cimetière Notre-

Parc du Mont-Royal

Amorce d'un plan directeur du secteur des Clairières (Glades):

Version préliminaire

Dame-des-Neiges, sous réserve de l'obtention d'un droit de passage à cet effet. Une autre option consisterait à longer l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, quitte à relocaliser la clôture qui délimite le cimetière ;

- La création d'une section du chemin de ceinture pour relier l'actuelle chaussée du chemin Remembrance transformé en chemin de ceinture avec le chemin Olmsted ;
- Un chemin existant dans le cimetière pourrait être balisé et ouvert à la circulation piétonne et à certains véhicules collectifs adaptés au caractère sacré du lieu. Cet axe pourrait également se ramifier en ouvrant des circuits secondaires qui favoriseraient l'interprétation du patrimoine historique, architectural et horticole concentré dans certains secteurs du cimetière ; Ce lien nord sud concrétiserait un itinéraire reliant la station de métro Édouard-Montpetit à la station Peel au centre-ville. Par la même occasion, les campus de deux grandes institutions d'enseignement montréalaises, l'université de Montréal et ses écoles affiliées et l'université McGill seraient ainsi symboliquement et physiquement réunis ;
- La restauration du lac en s'inspirant des plans originaux de l'architecte paysagiste Frederick Todd ;
- La création de nouveaux points d'intérêt tels un pavillon de musique au bord du lac, un kiosque d'observation au sommet de la pente et des aires de pique-nique supplémentaires ;
- La réorganisation des terrains de jeux pour enfants ;
- La création d'une plaine ondulée et d'un petit verger pour rappeler le caractère historiquement rural du lieu ;
- L'offre de diverses activités, telles des concerts ou du théâtre en plein air dans la plaine aménagée en amphithéâtre naturel.

Extrait du plan préliminaire de mise en valeur



## LA CONSULTATION PUBLIQUE

En juin 1990, a lieu une consultation où 75 citoyens et groupes exposent leurs opinions et déposent des mémoires devant un comité consultatif. À cette occasion, les citoyens manifestent leur scepticisme envers la volonté et la capacité de la Ville de mener des réformes de l'ampleur annoncée; des doutes sont aussi émis sur la possibilité de concilier adéquatement amélioration de l'accessibilité et conservation du patrimoine culturel et naturel ; on demande de procéder, en priorité, au contrôle de l'érosion et à la consolidation des structures existantes, d'abord dans le secteur du Sommet, puis sur les versants inférieurs.

Le Bureau de consultation de Montréal résume les propositions des citoyens, discute les avantages et inconvénients de leurs commentaires et des propositions de la Ville. Enfin, le comité consultatif élabore une centaine de recommandations parmi lesquelles se trouvent les suivantes :

- À la lumière de l'orientation prioritaire de conservation, permettre et favoriser pour le parc du Mont-Royal et la montagne la tenue d'activités compatibles avec le milieu naturel telles que la marche, l'observation de la nature ou de la ville, les activités d'éducation et d'interprétation, le ski de randonnée et la bicyclette sur pistes autorisées, le pique-nique, la glissade, le patinage libre, en un mot, la récréation de détente ;
- Exclure les activités, les aménagements ou les infrastructures qui entraînent des répercussions négatives sur le milieu naturel (compaction, érosion, disparition d'aires de végétation, pollution atmosphérique) ou qui sont susceptibles de diminuer la qualité de celui-ci (pollution sonore ou visuelle, etc.) : vélo de montagne, ski alpin sur le flanc nord, équitation, escalade, cabane à sucre, grands rassemblements lors de fêtes populaires, événements sportifs ou culturels à grand déploiement, etc... ;
- Reconnaître comme un des principes directeurs d'aménagement le caractère patrimonial du parc en raison de son héritage Olmstedien ;
- Retenir l'accessibilité comme l'un des principes directeurs de la mise en valeur du Mont-Royal;
- Mieux identifier certains points d'accès à la montagne ;
- Dans un souci de rendre la montagne accessible à tous les groupes qui la fréquentent, maintenir l'usage de l'automobile pour accéder au sommet de celle-ci, et ne pas procéder à la réduction substantielle des aires de stationnement. Comme la fonction de transit est incompatible avec la vocation de la montagne, y mettre par conséquent fin ;
- Interrompre la circulation de transit automobile sur l'axe routier des voies Camillien-Houde et Remembrance par l'aménagement de deux boucles terminales distinctes sur le sommet de la montagne, l'une située dans le secteur du Lac aux Castors et l'autre dans le secteur de la Maison Smith ;
- Maintenir un passage permettant la traversée de la montagne par les autobus et les véhicules d'urgence ;
- Procéder à l'aménagement paysager des voies Camillien-Houde et Remembrance pour leur redonner un caractère champêtre ;
- Procéder au réaménagement paysager des stationnements des secteurs de la Maison Smith et du Lac

aux Castors, en vue d'améliorer la qualité esthétique de ces secteurs ;

- Ne pas retenir la proposition relative au stationnement linéaire. (La proposition de stationnement linéaire a suscité une vive opposition parce que cela multipliait inutilement les points d'accès au parc) ;
- Augmenter la fréquence du service d'autobus desservant directement le parc du Mont-Royal et de relier directement le circuit à une station de métro à l'ouest du parc ;
- Ne pas aménager le chemin de ceinture dans la colline et les boisés d'Outremont par le prolongement du chemin Olmsted avec sa largeur et ses usages actuels. Dans ce secteur, le Comité propose plutôt de remplacer le chemin de ceinture par un sentier, tout en procédant à l'évaluation et au suivi nécessaire en vue de mieux gérer la viabilité écologique des zones dont l'accès serait ainsi facilité. (Aucune mention concernant la pertinence du chemin de ceinture dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges) ;
- Procéder de façon expérimentale à l'aménagement d'un lien de traverse nord-sud, sur l'un des chemins actuels du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, et ce, après avoir consolidé le réseau actuel de sentiers auquel la traverse serait raccordée sur le flanc nord de la montagne;
- Restaurer le lac aux Castors et le pavillon, et d'effectuer un aménagement simple du site en évitant tout ajout d'infrastructures.

L'utilisation de la grande pelouse créée en éliminant le stationnement de la maison Smith comme lieu d'activités culturelles suscita certaines réticences parce que plusieurs craignaient que ce soit l'amorce d'un amphithéâtre plus important.

#### *LE PLAN DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL*

Le *Plan de mise en valeur*, version finale paraît en décembre 1992. Ce rapport reste beaucoup plus général que le Plan préliminaire quant à la nature, à l'ampleur et à l'échéancier des interventions prévues. Il insiste plutôt sur les principes qui doivent guider les aménagements. Voici les passages qui concernent les enjeux relatifs au territoire à l'étude.

Le *Plan de mise en valeur* du Mont-Royal souligne l'importance de l'héritage olmstédien, de son inspiration et celle de la restauration des éléments du parc qui en font partie. Il reconnaît enfin l'importance des apports ultérieurs aux paysages du parc, comme ceux de Frederick Todd, et a pour objectif d'assurer l'harmonisation entre la prise en compte des différentes facettes de cet héritage et les usages actuels propres au parc du Mont-Royal.

En résumé, l'indispensable restauration et la valorisation du parc du Mont-Royal cherche en particulier à assurer sa conservation tout en respectant l'esprit des travaux de son premier concepteur, notamment en ce qui a trait à l'articulation entre son caractère naturel, la composition de ses paysages, le tracé des chemins et la fonction sociale du parc.

Le lac aux Castors et son pavillon, le chemin et la plaine qui les entourent, constituent un triple héritage dont il faut penser de nos jours, la mise en valeur comme un tout, en dépit de l'écart entre les approches différentes de chaque concepteur.

La restauration des oeuvres du Symposium international de sculptures qui s'est tenu dans le parc du Mont-Royal en 1964, et qui fut un événement important, pourrait inclure l'ajout des informations à leur sujet et leur encadrement par un aménagement paysager adéquat.

...

Le réseau véhiculaire qui traverse la montagne, soit la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance, fera l'objet d'un réaménagement qui réduira la place qu'occupe actuellement l'automobile sur la montagne, dans le but de favoriser l'accès par transport en commun, à pied et à bicyclette et afin d'intégrer ces infrastructures au paysage et au caractère du Mont-Royal. Il faudra :

- redimensionner la voie afin de réduire le transit rapide et d'harmoniser son caractère avec celui du parc ;
- réévaluer globalement la question du stationnement à l'intérieur du parc, envisager la diminution substantielle du nombre de places existantes et offrir aux automobilistes d'autres possibilités de stationnement. L'une d'elles pourrait être l'utilisation des stationnements institutionnels existants à la périphérie du parc dans la mesure où ces stationnements sont moins fréquentés par les visiteurs des institutions aux heures de plus grande fréquentation du parc ;
- mettre en place une desserte par transport en commun de la montagne sous des formes qui restent à déterminer, dont une navette circulant entre les stationnements périphériques et certains points d'intérêt du parc, ou entre certains arrêts de métro et le parc, ou encore entre les grandes voies urbaines du parc ;
- proposer une grille horaire établissant les périodes de clôture de la voie Camillien-Houde à toute circulation automobile, à l'exception des véhicules d'urgence ou de véhicules se rendant à certaines propriétés institutionnelles, telles le cimetière Mont-Royal ;
- reconfigurer l'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance en vue d'une meilleure intégration urbaine et d'une meilleure accessibilité au Mont-Royal.